

VILLE DE SÉZANNE

RG/FM-144

n°2021- 228

Le Maire de la Ville de Sézanne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 4^{ème} partie (arrêté du 6 juin 1977),

Vu l'arrêté municipal du 22 novembre 1984 réglementant la circulation et le stationnement à l'intérieur de la ville,

Vu la nécessité de réserver des places de parking situées place de la Halle, au droit des façades nord et ouest de la Halle, afin de garer un camion et d'installer un groupe froid, dès le lundi 6 décembre 2021 et pendant la durée du montage de la patinoire installée à l'occasion des festivités de la fin 2021,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement à l'intérieur de la ville,

- ARRÊTE -

Article 1^{er} - Les places de parking situées place de la Halle, au droit des façades nord et ouest de la Halle seront réservées au stationnement d'un camion et à l'installation d'un groupe froid, dès le lundi 6 décembre 2021 à partir de 8 h et pendant la durée du montage de la patinoire installée à l'occasion des festivités de la fin 2021.

Article 2 - La circulation de tous véhicules sera interdite le lundi 6 décembre 2021, toute la journée, place de la Halle, à partir de la façade des assurances GAN (sens rue de la Halle → rue de la Juiverie).

Article 3 - Trois places de parking situées au droit de la façade nord de la Halle seront réservées du lundi 6 décembre 2021 au lundi 10 janvier 2022 au stationnement au groupe froid.

Article 4 - Les panneaux nécessaires à la signalisation des dispositions des articles 1, 2 et 3 seront mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 5 - Mme la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, M. le Commandant de la Brigade Motorisée, ainsi que le Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la DDT.

Sézanne, le 19 octobre 2021

la Directrice Générale des Services

